



Lac Saint-Augustin et son bassin versant

Vision d'avenir

Fondements et orientations



préparé par



Juin 2014

Table des matières

1	Mise en contexte	3
2	Diagnostic	4
2.1	Des constats	4
2.2	La conclusion des consultations.....	5
3	Les priorités qui ressortent	6
4	Une vision d'avenir	7
4.1	Les ingrédients fondateurs	7
4.2	L'objectif recherché	7
4.3	L'énoncé de la vision d'avenir du lac.....	7
4.4	La vocation du lac	9
4.4.1	Les grandes orientations	10
5	Conclusion	12

1 Mise en contexte

Le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) s'investit depuis une quinzaine d'années dans la protection et la mise en valeur du lac Saint-Augustin, un joyau du patrimoine naturel de la région de Québec. Considérant essentiel de procéder à une réflexion sur le futur du lac avec l'aide de la communauté, le CBLSA a entrepris la réalisation d'une vision d'avenir qui puisse rassembler et mobiliser la population envers la protection et la mise en valeur durable du plan d'eau.

Après avoir tenu des consultations ciblées et une consultation publique pour échanger sur la situation existante et sur des propositions pour le plan d'eau, le CBLSA a élaboré une vision d'avenir du lac et une vocation qui rencontrent les préoccupations de la communauté.

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent une revue sommaire des constats du lac, la conclusion des consultations menées, les priorités qui ressortent, les fondements structurants de l'avenir du plan d'eau, un énoncé de vision d'avenir accompagné des vocations souhaitées et des grandes orientations à poursuivre.

2 Diagnostic

Les études antérieures et les consultations menées par le CBLSA ont permis de recueillir les préoccupations sur l'état du lac et de son bassin versant, mélange d'observations perceptuelles et factuelles permettant de cerner la situation existante. Ces éléments soulignent notamment les caractères considérés importants par la population et les intervenants municipaux et gouvernementaux.

Hormis l'environnement dégradé du lac, documenté scientifiquement et souligné par les participants aux consultations, plusieurs préoccupations exprimées touchent aux volets social et communautaire du plan d'eau et de sa rive. Un sommaire des éléments de diagnostic recueillis regroupés selon différents thèmes socio-environnementaux est présenté ci-dessous.

2.1 Des constats

Le lac St-Augustin

- Le lac est important pour la population de Saint-Augustin-de-Desmaures. Son utilisation historique par la communauté en témoigne;
- Un changement de sa vocation et de sa gestion s'avère nécessaire et est déjà en marche;
- Une appropriation du lac par sa communauté se développe actuellement par diverses initiatives (ex. parc riverain) mises en place entre autres par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Une vision d'ensemble est nécessaire pour rallier et mobiliser les intervenants et la population envers des objectifs structurants porteurs d'avenir pour le lac et la communauté;
- Sa dimension locale va de pair avec son importance et son rayonnement au niveau de l'agglomération;
- L'état de situation du lac force à agir maintenant pour un futur souhaitable à long terme.



Son environnement

- Les activités humaines dans le bassin versant et sur le plan d'eau ont un impact sur la qualité de l'eau du lac (sédiments, nutriments, contaminants, etc.);
- Le point de rupture pour l'équilibre et la vitalité biologique du lac est atteint. Ceci

représente une menace réelle à court terme pour son avenir;

- Des réponses scientifiques demeurent à obtenir sur les façons d'intervenir afin de réhabiliter et de protéger à long terme la santé environnementale du plan d'eau;
- La qualité de l'eau du lac constitue la priorité;
- Des milieux humides riverains, situés tant sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures que de la Ville de Québec, sont névralgiques pour sa santé environnementale (effet tampon, rein).

Dimensions sociale et récréative

- Un sentiment de privation est ressenti par plusieurs, étant donné l'état environnemental dégradé du lac qui limite de plus en plus son utilisation récréative;
- L'utilisation récréative du plan d'eau (nautique et aquatique) est perçue comme un avantage indéniable, voire un privilège, qui améliore la qualité de vie des résidents et de l'ensemble de la communauté;
- L'occupation privée de la rive donne l'impression dans la population d'un plan d'eau privé, non accessible au public;
- L'accessibilité publique au plan d'eau est limitée et rencontre des résistances;
- Des usages récréatifs existants soulèvent des irritants;
- La population locale et les résidents sont les premiers ambassadeurs de la valeur du lac;
- La capacité d'accueil au lac demeure limitée.



2.2 La conclusion des consultations

Les consultations menées au printemps 2014 ont permis de préciser les enjeux de l'avenir du lac et où il en est.

Considérant la situation existante, deux options se dessinent maintenant pour l'avenir du lac:

- Un laisser-aller selon les façons de faire actuelles signifiant le maintien ou l'augmentation des apports (sédiment, contaminant) au lac suivi d'une prolifération des algues qui entraîneront sa transformation graduelle en étang et, conséquemment, la perte des usages récréatifs aquatiques du

plan d'eau et de la valeur ajoutée aux propriétés.

ou

- Une prise en charge collective de son avenir avec des décisions et des actions cohérentes, qui travaillent à long terme pour la santé environnementale du lac et qui assurent la pérennité de son utilisation récréative et communautaire.

Les résultats des consultations menées ont laissé entendre que :

«Ne rien faire ne peut représenter une solution viable à long terme.»



3 Les priorités qui ressortent

Les observations recueillies dans les consultations et les études menées antérieurement font ressortir certaines priorités qui constituent les fondements de la vision d'avenir du lac :

- La qualité de l'eau du lac et la vitalité de son écosystème aquatique;
- La protection et la restauration des usages récréatifs et communautaires du plan d'eau, avec leur effet direct sur la qualité de vie et la fierté de la communauté;
- Des utilisations du lac et de son bassin versant qui soient en harmonie avec la vision d'avenir;
- Des résultats à court terme qui rallient les commettants et la population tout en poursuivant une vision à long terme du lac.

4 Une vision d'avenir

Ce chapitre présente les éléments fondateurs de la vision d'avenir du lac, l'objectif ultime recherché, l'énoncé de vision d'avenir validé dans les consultations suivi de grandes orientations précisant les axes d'intervention privilégiés.

4.1 Les ingrédients fondateurs

Les ingrédients fondateurs constituent les caractères environnementaux et sociaux du plan d'eau qui le distinguent comme équipement aquatique naturel.

- Un lac de tête naturel à la rencontre des milieux rural et urbain de la capitale, porteur d'un enjeu de réhabilitation environnementale modèle pour une utilisation à une fin communautaire;
- Un lac qui se déverse dans le fleuve Saint-Laurent. Le fleuve constitue le bassin versant primaire de la capitale et la figure de proue de la mise en valeur touristique du Québec et de la région métropolitaine de Québec;
- Une expérience récréative authentique et de qualité sur un plan d'eau naturel au cœur de l'agglomération de Québec;
- Une dimension de plan d'eau (forme, largeur, surface) qui le rend favorable à une accessibilité publique, à la sécurité des utilisateurs et pour la mobilité active;
- Une rive, en partie naturelle, pour appuyer la protection de son équilibre biologique et le respect de sa capacité d'accueil;
- Un attachement historique de la population de Saint-Augustin-de-Desmaures envers cet équipement naturel distinctif de l'agglomération de Québec.

4.2 L'objectif recherché

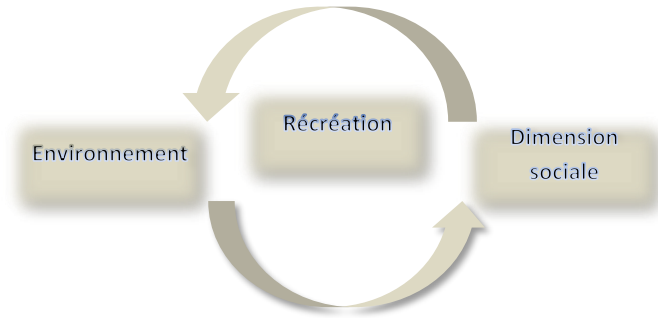
La vision d'avenir du lac Saint-Augustin propose à la population un équipement aquatique naturel public à la mesure de ses potentiels, de ses capacités et des attentes de la collectivité. Dans cet esprit, l'objectif ultime recherché, est :

«D'offrir et léguer un lieu d'activités naturel de qualité, attrayant et durable à la communauté de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'agglomération de Québec.»

4.3 L'énoncé de la vision d'avenir du lac

Pour atteindre cet objectif, des engagements, appuyés par la collectivité, doivent être pris envers un avenir qui soit porteur et capable de rallier et mobiliser à court et long terme.

Dans cet esprit, la vision d'avenir du lac Saint-Augustin s'appuie sur l'interaction des dimensions environnementale, sociale et récréative. La récréation est le moteur des objectifs environnementaux recherchés et de la nécessaire mobilisation sociale tel qu'illustré par l'image ci-contre.



L'énoncé de la vision d'avenir du lac présenté ci-dessous réunit les ingrédients fondateurs pour exprimer l'objectif recherché à long terme :

«Plan d'eau naturel unique dans l'agglomération de Québec, modèle environnemental, le lac Saint-Augustin offre une expérience récréative authentique accessible au public, en plus d'une qualité de vie suscitant la fierté, fruit d'un engagement collectif durable.»

Les principaux caractères de l'énoncé précisent l'avenir recherché et ce à quoi le futur du lac pourrait ressembler. Ils sont expliqués plus en détails dans les paragraphes qui suivent :

- Un «**modèle environnemental**» exprime le résultat attendu de la mise en œuvre constante de pratiques exemplaires sur le lac, sa rive et dans son bassin versant faisant en sorte de réhabiliter et de protéger à long terme le plan d'eau tout en respectant sa capacité de support.



Des exemples de pratiques exemplaires :

- La mise en place d'une gestion efficace des eaux usées dans son bassin versant de façon à réduire voire éliminer les apports en polluants et les sédiments dans le lac;
- Une renaturalisation de la bande riveraine pour intercepter les eaux de ruissellement chargées de sédiments avant qu'elles n'atteignent le lac.
- «**Expérience récréative authentique accessible au public**» représente, dans le sillage de la restauration du lac, la qualité de l'expérience récréative exercée au contact du plan d'eau avec des activités 4 saisons (nautisme, baignade, pêche estivale, pêche blanche, patinage, ski de fond, raquette, etc.). Ces activités se réalisent dans la mesure des capacités d'accueil du lac, lequel demeure accessible à l'ensemble de la population.
- Une «**qualité de vie suscitant la fierté**» reconnaît l'apport à long terme d'un lac en santé pour les résidents et la population locale (esthétisme du paysage,

environnement sain, valeur des propriétés, récréation communautaire, etc..) et le sentiment de fierté qu'ils en retirent.

- «**Fruit d'un engagement collectif durable**» souligne que cette vision à long terme repose sur la volonté et la capacité de la population locale et régionale à porter cette responsabilité.

Des exemples d'engagement :

- Se mobiliser et participer à des activités de sensibilisation de la population envers la protection de l'environnement du lac;
- Organiser des activités communautaires en lien avec la protection ou la mise en valeur récréative du lac et de la rive.

4.4 La vocation du lac

La vocation du plan d'eau s'exprime par la ou les principales destinations envisagées pour le lac. Le mot «destination» signifie la(es) fonction(s) (ex. récréation, conservation, etc..) à laquelle le lac est dévolu. Les fonctions, directement en lien avec la vision d'avenir et les objectifs recherchés, précisent les usages principaux qui seront faits avec le plan d'eau.

Considérant la nature du plan d'eau et les objectifs visés, les principales fonctions comprendront :

- La restauration et la protection de l'environnement aquatique, des prémisses fondamentales à une utilisation récréative qui se maintienne dans le temps;
- Une récréation 4-saisons au contact du plan d'eau, d'une intensité modérée c'est-à-dire qui respecte la capacité du lac, tant :
 - environnementale c'est-à-dire des activités qui ne dégradent pas son état biologique ou qui ne réduisent pas sa capacité d'épuration ou d'absorption;
 - que,
 - communautaire c'est-à-dire des activités qui ne mettent pas en jeu sa capacité d'accueil, la sécurité des utilisateurs du lac ni la quiétude des résidents riverains.

Dans cet esprit, la vocation dominante du lac se définit comme :

Un lac naturel restauré en milieu habité, accessible au public, voué à la protection de son environnement aquatique et à une utilisation récréative modérée.

4.4.1 Les grandes orientations

Les quatre orientations suivantes sont les grands axes d'intervention qui seront utilisés en priorité pour mettre en œuvre la vision d'avenir du lac et sa vocation.

1. Diffuser la vision d'avenir et la vocation du lac de façon à:

- ✓ Faire reconnaître dans la population et à différents niveaux de gouvernance leur importance pour les avantages essentiels du lac qu'ils entendent protéger, consolider et valoriser dans la communauté;
- ✓ Développer les appuis locaux et régionaux nécessaires pour leur réalisation.

Cette première orientation s'engage envers la réalisation de la vision d'avenir et de la vocation du lac, lesquelles nécessiteront une adhésion et une mobilisation de la population et des différents niveaux de gouvernance. Un leadership du milieu sera requis.

2. Développer la vocation communautaire du plan d'eau en :

- ✓ Sensibilisant et mobilisant la population sur sa protection, son utilisation et son intendance;
- ✓ Consolidant le sentiment d'appartenance et la démarche collective que la vision d'avenir requiert;
- ✓ Développant son accessibilité publique et une utilisation récréative responsable par la communauté.

L'aspect communautaire du plan d'eau s'exprime autant dans son utilisation récréative que dans la prise en charge collective de son avenir et sa surveillance. En demeurant accessible au public, l'utilisation du lac appelle à la responsabilité de chacun pour préserver la qualité de la ressource aquatique et ses potentiels récréatifs.

3. Restaurer et protéger le lac :

- ✓ Par la mise en place de techniques appropriées de restauration et de protection de la qualité de l'eau;
- ✓ Par une meilleure connaissance et un contrôle des impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau notamment des apports provenant du bassin versant.

Cette orientation s'avère fondamentale pour le futur et la vocation souhaitée du lac. L'amélioration de son état de santé, conséquemment de la qualité de l'eau, nécessite une connaissance approfondie des facteurs entraînant sa dégradation afin d'intervenir judicieusement. Les techniques de restauration et de protection doivent pouvoir être validées scientifiquement et considérer tant les causes à l'échelle du bassin versant que les effets introduits par la dynamique interne du

plan d'eau.

4. Développer les potentiels récréatifs aquatiques en:

- ✓ Privilégiant les activités de moindre impact sur la qualité de l'eau;
- ✓ Prenant en compte la sécurité de l'ensemble des utilisateurs et la quiétude des résidents riverains;
- ✓ Adoptant, diffusant et contrôlant des outils de conduite exemplaire sur le plan d'eau.

Cette orientation veut renforcer l'utilisation récréative du plan d'eau de façon à rencontrer les objectifs communautaires visés avec la vision d'avenir. D'une part, elle souhaite favoriser des usages récréatifs qui rencontrent les objectifs socio-environnementaux touchant la qualité de l'eau, la sécurité des différents utilisateurs et la quiétude des résidents. D'autre part, elle envisage des outils de gestion pour orienter les utilisations du plan d'eau et influencer les comportements sur le lac.

5 Conclusion

Le lac Saint-Augustin représente un attrait naturel aquatique unique dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et à l'échelle de l'agglomération de Québec. Il n'existe aucun plan d'eau similaire avec de telles caractéristiques (lac de tête naturel, connecté au fleuve, navigable, accessible au public) dans le milieu urbanisé de l'agglomération.

Depuis plusieurs décennies, le plan d'eau connaît des problématiques environnementales sévères qui nuisent à sa mise en valeur communautaire. Des épisodes de cyanobactéries se rencontrent durant l'été. La qualité de l'eau ne permet plus les utilisations récréatives en contact direct avec l'eau sans risque pour la santé. Des activités motorisées sur le lac influent négativement sur la qualité de l'eau et la sécurité des autres utilisateurs. Des usages dans le bassin versant contribuent à la dégradation de l'environnement du lac.

Le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA), membre de l'Organisme de bassin versant de la capitale (OBVC), œuvre depuis une quinzaine d'années à documenter, sensibiliser et mobiliser le milieu envers la restauration et la préservation de la qualité de l'eau du lac. L'élaboration d'une vision d'avenir du plan d'eau fait partie de la trousse d'outils que le CBLSA développe en concertation avec le milieu pour renverser la situation et restaurer le lac. En bout de ligne, offrir un lac en santé capable d'accueillir des activités récréatives en contact avec l'eau et de profiter à long terme à l'ensemble de la communauté s'avère l'objectif ultime.

Après avoir participé à différentes études pour documenter un diagnostic de l'environnement du lac, le CBLSA a tenu différentes consultations pour recueillir les commentaires, les besoins et les attentes des milieux gouvernemental, municipal et de la population. Outre d'approfondir l'aspect communautaire du diagnostic, cette démarche a permis de définir des fondements et un énoncé de vision d'avenir rassembleurs qui misent sur la restauration du lac, une utilisation récréative réfléchie et l'engagement de la population envers un futur prometteur.

Assurer la pérennité et la qualité du lac Saint-Augustin, de ses valeurs communautaires et sociales et de ses potentiels récréatifs représente un enjeu stratégique pour le développement de l'ensemble de la collectivité. La vision d'avenir donne une direction pour assurer la restauration, la conservation et la valorisation de cet équipement aquatique naturel de premier ordre dans l'agglomération.

Conseil de bassin versant du lac Saint-Augustin